



**Faculté de l'aménagement  
École d'urbanisme et d'architecture de paysage**

**Guide d'accueil des nouveaux étudiants à la  
Maîtrise en architecture de paysage  
2-020-1-0**

**Automne 2024**

## Table des matières

Présentation du personnel .....	3
Liens utiles.....	3
UNIP et code d'accès .....	4
Courriel institutionnel infonuagique obligatoire.....	4
Le Centre Étudiant.....	5
Carte étudiante.....	6
Les caractéristiques du programme – Maîtrise en APA.....	6
La durée du programme – Maîtrise en APA.....	6
Les cours préparatoires et complémentaires.....	6
Les cours obligatoires.....	7
Les cours à option .....	7
Les activités dirigées (Blocs 70H et 70I).....	8
Le processus d'inscription et de suivi du dossier étudiant.....	8
Le cheminement type.....	9
Le plan global d'étude - PGÉ.....	9
Les demandes d'équivalence et de transfert .....	9
Cours échoués.....	9
Suspension et prolongation (article 68 du règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales).....	9
Abandon du programme.....	10
Les frais de scolarité .....	10
Réussite des exigences et diplomation.....	11
Services à la vie étudiante .....	11
Soutien psychologique.....	11
Plagiat.....	11
Annexes .....	13

## Présentation du personnel

### Directrice intérimaire de l'école d'Urbanisme et d'architecture de paysage :

Danielle Dagenais

Courriel : [danielle.dagenais@umontreal.ca](mailto:danielle.dagenais@umontreal.ca)

### Responsable du programme :

Nicole Valois

Courriel : [nicole.valois@umontreal.ca](mailto:nicole.valois@umontreal.ca)

### Soutien aux étudiants - Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) :

Clarisse Lourandes da Silva Lopes

Courriel : [etudiants-apa-csup@umontreal.ca](mailto:etudiants-apa-csup@umontreal.ca)

### Tous les professeurs et enseignants :

<https://architecturedepaysage.umontreal.ca/professeurs/professeurs-reguliers/>

<https://architecturedepaysage.umontreal.ca/professeurs/professeurs-emerites-et-honoraires/>

<https://architecturedepaysage.umontreal.ca/professeurs/autre-personnel-enseignant/>

## Liens utiles

### Mon UdeM :

<https://monudem.umontreal.ca/>

### StudiUM :

<https://studium.umontreal.ca/>

### Site internet de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage :

<https://architecturedepaysage.umontreal.ca/accueil/>

### Où trouver les documents du programme (liste ci-dessous) :

<https://architecturedepaysage.umontreal.ca/espace-etudiant/documents-dinformation/>

- Horaires des sessions d'automne et d'hiver
- Guide d'accueil
- Cheminement type de la maîtrise et de l'année préparatoire
- Plan global d'études
- Renseignements et directives concernant le stage supervisé APA6902

### RÉAP – Regroupement des étudiants en architecture de paysage :

<https://www.facebook.com/REAP.UDEM/>

### Réseaux sociaux URB-APA :

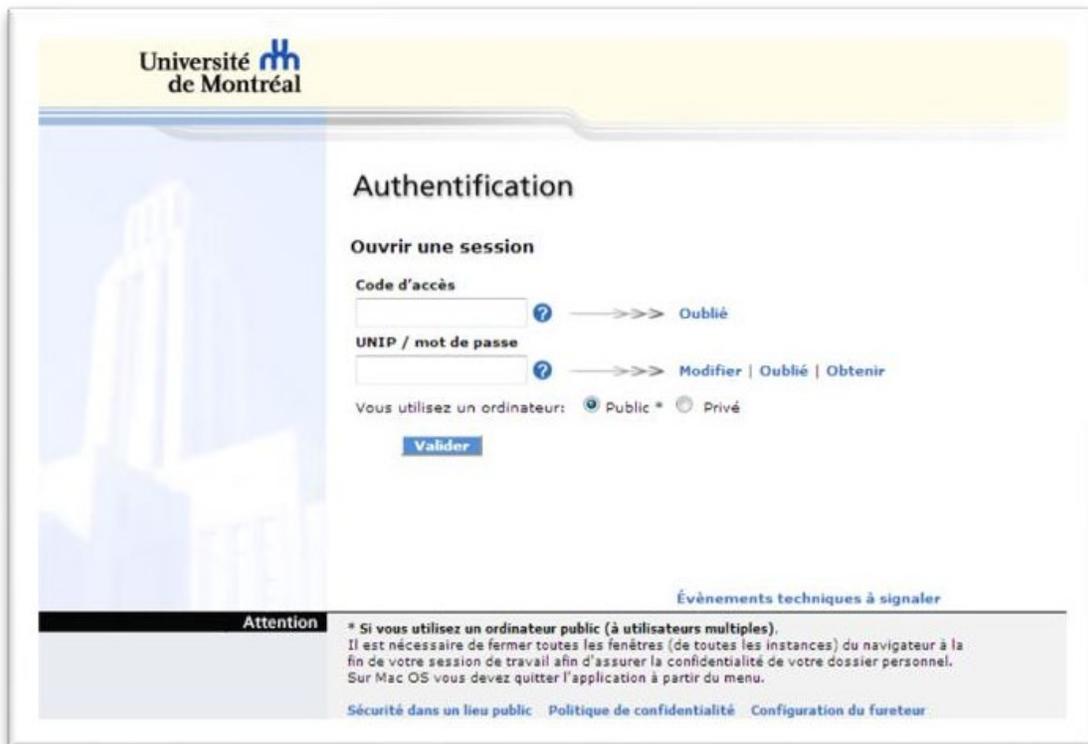
[https://www.instagram.com/urb.apa\\_umontreal](https://www.instagram.com/urb.apa_umontreal)

<https://www.facebook.com/urb.apa.umontreal>

## UNIP et code d'accès

À l'occasion de votre demande d'admission, vous avez reçu par courriel un code d'accès ainsi qu'un UNIP temporaire. Lors de votre première connexion, vous devez changer votre UNIP temporaire.

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/compte-udem-code-dacces-et-unip/>



The screenshot shows the 'Authentification' page of the University of Montreal's registration system. At the top left is the university's logo. The main heading is 'Authentification'. Below it, the section 'Ouvrir une session' contains two input fields: 'Code d'accès' and 'UNIP / mot de passe'. Each field has a help icon (question mark) and a link to the right ('Oublié' for the access code, and 'Modifier | Oublié | Obtenir' for the UNIP/password). Below the fields are radio buttons for 'Vous utilisez un ordinateur:' with 'Public \*' selected and 'Privé' unselected. A blue 'Valider' button is positioned below the radio buttons. At the bottom of the page, there is a black 'Attention' banner with white text providing instructions for public computers. Below the banner are links for 'Sécurité dans un lieu public', 'Politique de confidentialité', and 'Configuration du navigateur'.

## Courriel institutionnel infonuagique obligatoire

Comme étudiant inscrit à l'Université de Montréal, vous possédez une adresse de courriel institutionnelle, de type prenom.nom@umontreal.ca. Vous devez l'utiliser !

Cette adresse sera désormais la seule utilisée par l'Université (professeurs, facultés, départements, services, administration) pour communiquer avec vous. Il est donc de votre responsabilité de prendre connaissance des messages qui vous sont adressés à cette adresse, à défaut de quoi vous risquez de ne pas recevoir certaines informations indispensables.

Comment accéder à mon courriel institutionnel infonuagique à l'aide d'un navigateur web :

- 1) Aller à l'adresse o365.umontreal.ca
- 2) S'authentifier : Code d'accès (ex. ab12345 ou p1234567) et UNIP/mot de passe ensuite l'authentification à deux facteurs (A2F)
- 3) Cliquer Courrier pour accéder à la boîte aux lettres

Comment configurer le courriel institutionnel infonuagique sur un ou plusieurs appareils :

- 1) Vous pouvez configurer le courriel sur PC, Mac, iPhone/iPad/iPod, et sous Android
- 2) Consulter la page [bib.umontreal.ca/travailler/soutien-informatique/office-365](http://bib.umontreal.ca/travailler/soutien-informatique/office-365)

Je ne connais pas mon adresse de courriel @umontreal.ca. Où puis-je trouver cette information ?

- 1) Aller à l'adresse [ti.umontreal.ca](http://ti.umontreal.ca)
- 2) Cliquer Mon accès UdeM et s'authentifier
- 3) Dans le menu de gauche, cliquer Courriel
- 4) Votre adresse est affichée au bas de la page dans la section Adresse de courriel institutionnelle

Pour en savoir davantage sur le paramétrage du courriel institutionnel, visitez la page web suivante : <https://bib.umontreal.ca/public/bib/soutien-informatique/S4-courriel-umontreal.pdf>

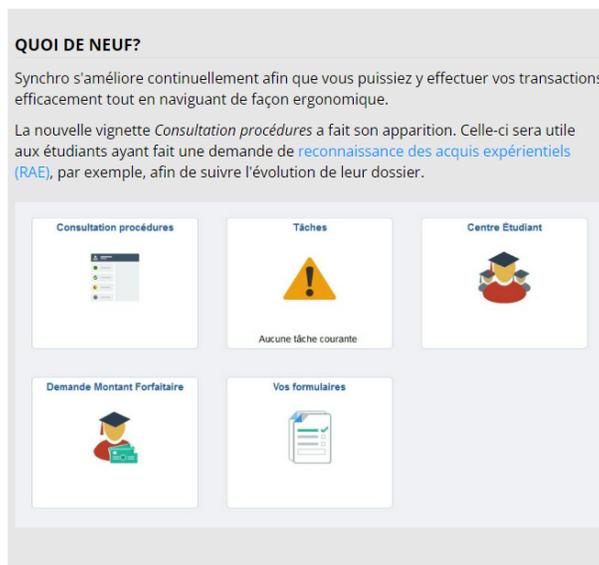
## Le Centre Étudiant

Le Centre étudiant est disponible sur la page d'accueil de l'Université de Montréal : <https://www.umontreal.ca/>.

Le Centre étudiant centralise toutes vos informations académiques et les processus liés à votre parcours universitaire, tels que l'inscription aux cours, les annulations et abandons, les demandes d'équivalence, et encore plus.

**Si vous avez besoin d'aide pour accéder à votre centre étudiant, contactez l'équipe de soutien informatique par téléphone (514-343-7212).**

Pour toute autre question, consultez la page web d'Aide Centre étudiant à l'adresse suivante : <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>



## Carte étudiante

Pour obtenir une preuve d'identité reconnue par l'Université, pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle au Registrariat, vous devez vous procurer votre carte étudiante. Veuillez noter que vous devez être inscrit(e) à vos cours avant de demander votre carte.

Pour plus de détails sur la façon d'obtenir votre carte étudiante et pour connaître l'horaire du Centre d'émission des cartes, veuillez consulter le lien suivant :

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/>

## Les caractéristiques du programme – Maîtrise en APA

La maîtrise en architecture de paysage est un programme de 2<sup>e</sup> cycle universitaire de 45 crédits auxquels s'ajoutent un maximum de 24 crédits de cours préparatoires ou complémentaires, suivis à la première année selon la formation de 1<sup>er</sup> cycle des étudiants admis.

## La durée du programme – Maîtrise en APA

Le programme est offert à plein temps et à demi-temps. La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres équivalents à plein temps (deux sessions à demi-temps équivalent à une session à plein temps). Le délai maximum est fixé à neuf trimestres (excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation).

La durée peut être prolongée de deux trimestres pour ceux qui ont à suivre des cours préparatoires. Pour les étudiants à demi-temps, la scolarité maximale de cette année préparatoire est de 4 trimestres.

## Les cours préparatoires et complémentaires

Un maximum de 24 crédits de cours peut être ajouté au parcours des étudiants admis à la maîtrise en architecture de paysage selon les acquis associés à leur diplôme de 1<sup>er</sup> cycle. En général, ceux qui n'ont pas de diplôme de premier cycle en architecture de paysage doivent suivre des cours préparatoires. Les cours préparatoires sont suivis durant la première année du parcours de l'étudiant. Ces cours sont les suivants :

- APA6506 Caractérisation et analyse : sites et paysages - 2 crédits
- APA6511 Connaissance des végétaux et horticulture - 2 crédits
- APA6513 Matériaux et techniques de construction - 2 crédits
- APA6515 Écologie végétale appliquée - 2 crédits
- APA6517 Informatique appliquée à l'architecture de paysage - 2 crédits
- APA6514 Histoire de l'architecture de paysage - 2 crédits
- APA6507 Atelier Processus de projet et méthodes de design - 4.5 crédits
- APA6512 Design avec les végétaux - 1.5 crédits
- APA6526 Géomatique appliquée à l'architecture de paysage - 2 crédits
- APA6516 Nivellement et gestion des eaux de ruissellement - 2 crédits
- APA6518 Dessin d'exécution, devis en architecture de paysage - 2 crédits

Si ces cours ne sont pas exigés à l'admission, c'est qu'il est considéré que des cours équivalents ont été suivis au 1<sup>er</sup> cycle. Les étudiants dont les exigences d'admission ne demandent pas de suivre ces cours ne doivent pas s'y inscrire. Pour ceux qui croient qu'ils devraient suivre ces cours alors qu'ils ne sont pas exigés doivent demander une révision de leurs conditions d'admission au responsable de programme.

Si les cours exigés totalisent plus de 9 crédits, ils auront le statut de cours préparatoires. Ces cours doivent être faits en début de programme et il est fortement recommandé d'essayer de compléter ces cours durant la première année. Les cours préparatoires ne sont pas comptabilisés dans le nombre de sessions minimales ou maximales du programme, mais pour poursuivre la maîtrise, l'étudiant doit avoir une moyenne d'au moins 3.0 durant son année préparatoire.

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un projet de fin d'études, et 6 crédits à option. Pour connaître la structure détaillée de la maîtrise en architecture de paysage, [cliquez ici](#).

## Les cours obligatoires

Les cours obligatoires doivent être suivis par tous les étudiants. Il s'agit des cours suivants :

- APA 6508 Atelier 1 : Paysage de proximité - 4.5 crédits
- APA 6509 Atelier 2 : Paysage urbain - 4.5 crédits
- APA 6510 Atelier 3 : Grand paysage - 4.5 crédits
- APA 6519 Design détaillé et construction - 1.5 crédits
- APA 6520 Développement durable et paysage urbain - 1.5 crédits
- APA 6524 Géomatique appliquée au projet de paysage - 1.5 crédits
- APA 6001 Théories et projet de paysage - 3 crédits
- APA 6003 Histoire, théories et pratiques - 3 crédits
- APA 6802 Pratique professionnelle en architecture de paysage - 1 crédit
- APA 6006 Développement durable en architecture de paysage - 3 crédits
- APA 6014 Projet de fin d'études en architecture de paysage - 9 crédits
- APA 6801 Séminaire préparatoire au projet de fin d'études - 2 crédits

## Les cours à option

Les cours à option sont des cours inscrits au programme de la maîtrise et offerts par le personnel enseignant de l'École. Sauf exception, ils portent un sigle APA. Les cours à option de la maîtrise en architecture de paysage sont les suivants :

- APA 6015 Patrimoine et paysage - 3 crédits
- APA 6005 Construction avancée en architecture de paysage - 3 crédits
- AME 6113 Écologie du paysage - 3 crédits
- APA 6007 Espaces naturels : aménagement et gestion - 3 crédits
- APA 6013 Phytotechnologies : théorie et pratique - 3 crédits
- APA 6902 Stage en architecture de paysage - 3 crédits
- APA 6903 Activité spéciale en architecture de paysage - 3 crédits

Les étudiants de la maîtrise doivent choisir deux cours (6 crédits) parmi ces cours. Les étudiants sont libres de prendre les cours à option qui leur conviennent ou qui conviennent au profil auquel ils se rapportent, sauf indication contraire de l'autorité compétente. Attention : tous les cours à option ne sont pas à l'horaire à toutes les années. L'offre peut varier en fonction de la disponibilité des titulaires de ces cours. Il faut donc vérifier que les cours sont à l'horaire avant de s'y inscrire.

Important : au cours de son parcours académique, un étudiant ne peut pas faire à la fois une activité spéciale et un stage, il doit choisir l'un ou l'autre. Cela est dû au fait que la structure du programme est divisée en blocs et que chaque bloc comporte un nombre minimum ou maximum de crédits. Ces deux activités font partie du même bloc (70I) et le nombre maximum de crédits pour ce bloc est de 3.

## Les activités dirigées (Blocs 70H et 70I)

Les activités dirigées sont des activités encadrées par un professeur ou autre personne désignée et qui peut porter sur une problématique, un contexte ou un sujet d'intérêt dans la discipline, ou qui peut être réalisée dans un milieu professionnel. Il en existe quatre :

- Bloc 70H :
  - APA 6014 Projet de fin d'études en architecture de paysage (obligatoire - 9 crédits)
  - APA 6801 Séminaire préparatoire au projet de fin d'études (obligatoire - 2 crédits)
- Bloc 70I :
  - APA 6902 Stage en architecture de paysage (option - 3 crédits)
  - APA 6903 Activité spéciale en architecture de paysage (option - 3 crédits)

Les stages en milieu de travail (APA6902) sont réalisés à l'initiative des étudiants. Ces derniers sont responsables de trouver leur stage (l'École n'a pas de service de placement). L'employeur doit accepter de superviser le stage. Les étudiants intéressés par le stage doivent en faire la demande au responsable des stages. Veuillez contacter votre TGDE pour en savoir davantage. Pour connaître le syllabus de stage et les procédures pour en faire une demande, [consultez ce lien](#).

Les activités spéciales sont réalisées à l'initiative des professeurs de l'École. Il peut s'agir d'un atelier spécial, d'un cours spécial en architecture de paysage ou autre activité. Le professeur qui initie l'activité reçoit l'approbation de l'École. Les étudiants sont ensuite invités à s'y inscrire.

## Le processus d'inscription et de suivi du dossier étudiant

L'inscription aux cours se fait par l'intermédiaire de votre TGDE, pour une année académique. En d'autres termes, les étudiants ne peuvent pas s'inscrire aux cours par eux-mêmes, ils doivent faire une demande d'inscription en remplissant et en soumettant le formulaire **INS\_Inscription** disponible auprès de leur centre étudiant, pour les sessions d'automne et d'hiver, et ceci une seule fois par année académique. En remplissant le formulaire, ils doivent joindre une copie de leur plan global d'études approuvé par le responsable du programme. Toute modification du plan global d'études doit être approuvée par le responsable du programme et il incombe à l'étudiant d'en informer la TGDE afin que son dossier soit modifié en conséquence.

## Le cheminement type

Les étudiants à la maîtrise en architecture de paysage doivent suivre le [cheminement type du programme](#) (annexe 1). Veuillez noter que les cours à option doivent être faits à la première année de la maîtrise (après l'année préparatoire, le cas échéant) et que tous les cours doivent être faits avant que l'étudiant s'inscrive au cours APA 6014 Projet de fin d'études en architecture de paysage.

## Le plan global d'étude - PGÉ

Chaque étudiant doit avoir un plan global d'étude - PGÉ (annexe 2). Le plan doit présenter tous les cours que l'étudiant envisage suivre au cours de sa maîtrise et la session au cours de laquelle il entend suivre ces cours. Le responsable du programme doit approuver le PGÉ. Ce plan doit être joint à toute demande d'inscription ou de modification d'inscription. Les modifications au plan global doivent être approuvées par le responsable de programme.

## Les demandes d'équivalence et de transfert

Il est possible que certains étudiants aient déjà suivi des cours de 2<sup>e</sup> cycle qui s'apparentent aux cours de la maîtrise en architecture de paysage. Ces étudiants peuvent demander des équivalences pour ces cours. Ces cours doivent être des cours de même niveau, c'est-à-dire des cours de maîtrise, et doit avoir un contenu similaire à celui pour lequel on demande une exemption (les plans de cours sont exigés). Pour toute demande d'équivalence, il faut remplir et soumettre pour l'approbation du responsable de programme le formulaire **CHE\_Équivalence\_exemption** disponible en ligne dans l'accueil du centre étudiant. Cette procédure d'équivalence ne s'applique pas aux cours préparatoires.

Le formulaire **CHE\_Transfert** est destiné aux demandes de transfert de cours complétés à l'UdeM, mais n'ayant pas contribué à l'obtention d'un grade (par exemple : une autre maîtrise).

Si vous avez des questions concernant les formulaires, consultez [cette page web](#).

## Cours échoués

Lorsqu'un cours est échoué, l'étudiant doit reprendre le cours dans l'année qui suit (article 35A du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales). Un deuxième échec entraîne l'exclusion du programme.

## Suspension et prolongation (article 68 du règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales)

Dans la mesure où un étudiant souhaite interrompre temporairement ses études, il doit en faire la demande en remplissant le formulaire **CHE\_Interruption\_Temporaire** disponible en ligne dans l'accueil du centre étudiant. Un étudiant peut demander jusqu'à trois sessions de suspension. Ces sessions ne sont pas obligatoirement continues. Trois demandes peuvent être formulées à trois moments différents ou une seule demande pour une durée d'un an. Une suspension entraîne la

perte temporaire du statut d'étudiant et suspend également les frais de scolarité.

Si un étudiant n'est pas en mesure de compléter la maîtrise en architecture de paysage dans le délai maximum prescrit, il doit faire une demande de prolongation. L'étudiant doit remplir et soumettre le formulaire **CHE\_Prolongation\_etudes** disponible en ligne dans l'accueil du centre étudiant. La demande de prolongation ne peut excéder trois sessions. L'étudiant ne peut demander qu'une seule prolongation. Dans la mesure où l'étudiant n'arrive pas à finir son programme dans le délai accordé par la demande de prolongation, il peut faire une demande de prolongation exceptionnelle. Cette demande doit s'accompagner d'un plaidoyer, de l'appui du responsable du programme et doit être approuvée par le décanat et les études supérieures. Cette demande ne peut excéder une année (trois sessions). Au-delà de ce délai, l'Université met fin à la candidature. Le formulaire de demande de prolongation exceptionnel peut être demandé à la TGDE.

## Abandon du programme

Si un étudiant souhaite abandonner ses études, il doit remplir le formulaire "CHE\_Abandon\_programme" dans son Centre étudiant. L'abandon prend effet dès la réception de ce formulaire. Si l'abandon est effectué dans la période prévue pour les modifications d'inscription, le relevé de notes de l'étudiant ne fait pas mention des cours auxquels il était inscrit. Si l'abandon intervient avant la date limite pour abandonner un cours, la mention "abandon" (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés. Si aucun abandon n'est signalé dans les délais impartis, la note F\* (échec par absence) est portée au relevé de notes.

Si un étudiant abandonne ses études sans se conformer à cette exigence, il est considéré comme inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la note F\* est inscrite au relevé de notes en regard des cours non complétés. Pour être réadmis au programme, l'étudiant devra présenter une nouvelle demande d'admission.

## Les frais de scolarité

L'école n'est pas responsable de la facturation appliquée par le service des frais de scolarité.

Toute maîtrise exige une contribution minimale en matière de frais de scolarité qui équivaut à la scolarité minimale. Dans le cas de la maîtrise en architecture de paysage, l'exigence minimale est de quatre sessions à plein temps.

Pour les étudiants au cycle supérieur, ce n'est pas le nombre de crédits, mais le statut qui génère les frais de scolarité. Un étudiant aux cycles supérieurs peut avoir soit un statut plein temps<sup>1</sup> (SPT), soit un statut demi-temps (SDT). Un étudiant qui suit 9 crédits ou plus durant une session sera considéré plein temps. Un étudiant qui suit moins de 9 crédits aura un statut demi-temps. Si l'étudiant ne suit qu'un seul cours à la session d'été, il peut être autorisé à s'inscrire sans statut. La facturation sera alors faite exceptionnellement sur la base des crédits.

Pour savoir davantage sur les frais de scolarité, consultez la page web suivante :

---

<sup>1</sup> Un étudiant international doit toujours avoir un statut plein temps pour être en règle auprès des différentes instances compétentes en matière d'immigration. Pour plus d'information, veuillez s'il vous plaît vous référer à l'équipe de [l'UdeM International](#).

<https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/couts-des-etudes/>

Pour toute autre question concernant les frais de scolarité, veuillez s'il vous plaît contacter le Bureau du registraire.

## Réussite des exigences et diplomation

Lorsque la collation de grades est en été, seuls les étudiants ayant complété leur programme avant la fin de la session d'hiver sont en mesure d'y participer. Les étudiants ne peuvent pas se voir octroyer leur diplôme durant le même trimestre que celui où les exigences du programme sont complétées. Les dossiers pour diplomation sont validés par la direction des Études supérieures et postdoctorales (ESP) à chaque début de session. Ces dossiers concernent les étudiants ayant complété toutes les exigences du programme à la session précédente. Les grades sont ensuite octroyés par le Conseil de faculté dans les mois subséquents.

## Services à la vie étudiante

Les Services à la vie étudiante ont pour mission de soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet d'études et de les accompagner dans la réussite de celui-ci.

Pour ce faire, les Services à la vie étudiante veillent, en partenariat avec les facultés et les autres unités de l'Université de Montréal, à ce que soient créées des conditions optimales de réussite au chapitre des études et de l'essor personnel, social, économique et professionnel des étudiantes et des étudiants.

Consultez la page web suivante pour connaître tous les services offerts par l'Université de Montréal : <https://vieetudiante.umontreal.ca/>

## Soutien psychologique

À l'Université de Montréal, la santé mentale des étudiantes et des étudiants est une priorité pour toute la communauté universitaire. C'est pourquoi il existe des ressources et des moyens pour aller mieux. Consultez la page web suivante pour en savoir davantage :

<https://vieetudiante.umontreal.ca/sante-bien-etre/soutien-psychologique>

## Plagiat

En plus du Règlement disciplinaire concernant le plagiat et la fraude, l'Université de Montréal dispose d'un règlement disciplinaire pour les étudiants du premier cycle ainsi que pour les étudiants des deuxièmes et troisièmes cycles. Les documents présentent les infractions de même que les sanctions et précisent la procédure d'application du règlement. Voici l'extrait du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne le plagiat (article 37) :

« Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation,

d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieures. » Pour en savoir davantage sur les règlements concernant le plagiat, consultez [ce site web](#).

# Annexes

## Annexe 1

### CHEMINEMENT TYPE MAÎTRISE EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE VERSION 05 A2020

<b>PREP</b>		Automne	cr.	<b>Hiver</b>		cr.	$\Sigma$
APA 6506		Caractérisation et analyse : sites et paysages	2	APA 6507		Atelier Processus de projet et méthodes de design	4,5
APA 6511		Connaissance des végétaux et horticulture	2	APA 6512		Design avec les végétaux	1,5
APA 6513		Matériaux et techniques de construction	2	APA 6526		Géomatique appliquée à l'architecture de paysage	2
APA 6515		Écologie végétale appliquée	2	APA 6516		Nivellement et gestion des eaux de ruissellement	2
APA 6517		Informatique appliquée à l'architecture de paysage	2	APA 6518		Dessin d'exécution, devis en arch. de paysage	2
APA 6514		Histoire de l'architecture de paysage	2				
<b>Totaux</b>			<b>12</b>				<b>12</b>
							<b>24</b>
<b>MAP 1</b>		Automne	cr.	<b>Hiver</b>		cr.	$\Sigma$
APA 6508 OBL		Atelier 1 : Paysage de proximité	4,5	APA 6509 OBL		Atelier 2 : Paysage urbain	4,5
APA 6519 OBL		Design détaillé et construction	1,5	APA 6520 OBL		Développement durable	1,5
APA 6001 OBL		Théories et projet de paysage	3	APA 6006 OBL		Développement durable en architecture de paysage	3
OPT		Cours à option	3	OPT		Cours à option	3
<b>Totaux</b>			<b>12</b>				<b>12</b>
							<b>24</b>
<b>MAP 2</b>		Automne	cr.	<b>Hiver</b>		cr.	$\Sigma$
APA 6510 OBL		Atelier 3 : Grand paysage	4,5	APA 6014 OBL		Projet de fin d'études en architecture de paysage	9
APA 6524 OBL		Géomatique appliquée	1,5				
APA 6801 OBL		Séminaire préparatoire au projet de fin d'études	2				
APA 6802 OBL		Pratique professionnelle en architecture de paysage	1				
APA 6003 OBL		Histoire théories et pratiques	3				
<b>Totaux</b>			<b>12</b>				<b>9</b>
							<b>21</b>
<b>Cours à option</b>				<b>Cours à option</b>			
APA 6007		Espaces naturels : aménagement et gestion	3	APA 6013		Phytotechnologies : théorie et pratique	3
APA 6015		Patrimoine et paysage	3	AME 6113		Écologie du paysage	3
APA 6005		Construction avancée en architecture de paysage	3	APA 6902		Stage – architecture de paysage	3
				APA 6903		Activité spéciale en architecture de paysage	3

**PLAN GLOBAL D'ÉTUDES - A2024**  
**MAÎTRISE EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE-202010**

Statut :  Plein temps (9 cr. et plus)  Demi-temps (0-8 cr.)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_

A : Automne | H : Hiver | E : Été

Marquez un X dans les cases

<b>Cours préparatoires</b>			<b>Désign. d'exig.</b>	<b>Crédits</b>	<b>A24</b>	<b>H25</b>	<b>E25</b>	<b>A25</b>	<b>H26</b>	<b>E26</b>	<b>A26</b>	<b>H27</b>	<b>E27</b>	<b>A27</b>	<b>H28</b>	<b>E28</b>	<b>A28</b>	<b>H29</b>	<b>E29</b>	<b>A29</b>	<b>H30</b>	<b>E30</b>	
APA6506	A	Caractérisation et analyse: sites et paysages	PREP	2																			
APA6511	A	Connaissance des végétaux et horticulture	PREP	2																			
APA6513	A	Matériaux et techniques de construction	PREP	2																			
APA6515	A	Écologie végétale appliquée	PREP	2																			
APA6517	A	Informatique appliquée à l'architecture de paysage	PREP	2																			
APA6514 (APA1110)	A	Histoire de l'architecture de paysage	PREP	2																			
APA6507	H	Atelier processus de projet et métho. de design	PREP	4,5																			
APA6512	H	Désign avec les végétaux	PREP	1,5																			
APA6526	H	Géomatique appliquée à l'architecture de paysage	PREP	2																			
APA6516 (APA1230)	H	Nivellement et gestion des eaux de ruissellement	PREP	2																			
APA6518 (APA2310)	H	Dessin d'exécution, devis en arch. de paysage	PREP	2																			

Nb total de crédits cours préparatoires 24

**Automne 1re année**

					<b>A24</b>	<b>H25</b>	<b>E25</b>	<b>A25</b>	<b>H26</b>	<b>E26</b>	<b>A26</b>	<b>H27</b>	<b>E27</b>	<b>A27</b>	<b>H28</b>	<b>E28</b>	<b>A28</b>	<b>H29</b>	<b>E29</b>	<b>A29</b>	<b>H30</b>	<b>E30</b>	
APA6508	A	Atelier 1 : Paysage de proximité	OBL	4,5																			
APA6519	A	Design détaillé et construction	OBL	1,5																			
APA6001	A	Théories et projet de paysage	OBL	3																			
Cours à option	A	(Voir liste plus bas)	OPT	3																			

**Hiver 1re année**

					<b>A24</b>	<b>H25</b>	<b>E25</b>	<b>A25</b>	<b>H26</b>	<b>E26</b>	<b>A26</b>	<b>H27</b>	<b>E27</b>	<b>A27</b>	<b>H28</b>	<b>E28</b>	<b>A28</b>	<b>H29</b>	<b>E29</b>	<b>A29</b>	<b>H30</b>	<b>E30</b>	
APA6509	H	Atelier 2 : Paysage urbain	OBL	4,5																			
APA6520	H	Développement durable	OBL	1,5																			
APA6006	H	Développement durable en architecture de paysage	OBL	3																			
Cours à option	H	(voir liste plus bas)	OPT	3																			

Nb total de crédits 1re année 24

**Automne 2e année**

					<b>A24</b>	<b>H25</b>	<b>E25</b>	<b>A25</b>	<b>H26</b>	<b>E26</b>	<b>A26</b>	<b>H27</b>	<b>E27</b>	<b>A27</b>	<b>H28</b>	<b>E28</b>	<b>A28</b>	<b>H29</b>	<b>E29</b>	<b>A29</b>	<b>H30</b>	<b>E30</b>	
APA6510	A	Atelier 3 : Grand paysage	OBL	4,5																			
APA6524	A	Géomatique appliquée	OBL	1,5																			
APA6801	A	Séminaire préparatoire au projet de fin d'études	OBL	2																			
APA6802	A	Pratique professionnelle en archit. de paysage	OBL	1																			
APA6003	A	Histoire, théories et pratiques	OBL	3																			

**Hiver 2e année**

					<b>A24</b>	<b>H25</b>	<b>E25</b>	<b>A25</b>	<b>H26</b>	<b>E26</b>	<b>A26</b>	<b>H27</b>	<b>E27</b>	<b>A27</b>	<b>H28</b>	<b>E28</b>	<b>A28</b>	<b>H29</b>	<b>E29</b>	<b>A29</b>	<b>H30</b>	<b>E30</b>	
APA6014	H	Projet de fin d'études en architecture de paysage	OBL	9																			

Nb total de crédits 2e année 21

**Cours à option (offerts selon la disponibilité)**

					<b>A24</b>	<b>H25</b>	<b>E25</b>	<b>A25</b>	<b>H26</b>	<b>E26</b>	<b>A26</b>	<b>H27</b>	<b>E27</b>	<b>A27</b>	<b>H28</b>	<b>E28</b>	<b>A28</b>	<b>H29</b>	<b>E29</b>	<b>A29</b>	<b>H30</b>	<b>E30</b>	
APA6007	A	Espaces naturels : aménagement et gestion	OPT	3																			
APA6015	A	Patrimoine et paysage	OPT	3																			
APA6005	A	Construction avancée en architecture de paysage	OPT	3																			
APA6013	H	Phytotechnologies : théorie et pratique	OPT	3																			
AME6113	H	Écologie du paysage	OPT	3																			
APA6902	E	Stage-Architecture de paysage	OPT	3																			
APA6903	E	Activité spéciale en architecture de paysage	OPT	3																			

Nb total de cr. (cours de maîtrise) 45

Signature étudiant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature responsable de programme: \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_